

Vous désirez contribuer à la réussite de plusieurs enfants et adolescents en cette année scolaire bien particulière ?

**Nous sommes actuellement à la recherche de plusieurs enseignants ou enseignantes qualifiés ou non pour nous permettre de répondre aux différents besoins de nos élèves. Dans le contexte particulier de l'année scolaire 2020-2021, des besoins en présentiel et en virtuel, à temps partiel ou à temps complet sont actuellement disponibles dans nos écoles primaires et secondaires dans plusieurs champs d'enseignement.**

Si vous avez envie de faire une différence dans la vie de nos élèves, faites-nous parvenir votre curriculum vitae, le formulaire de demande d'emploi complété ainsi qu'une copie de votre qualification légale (si vous en détenez une) par courriel à l'adresse ci-dessous :

**[recrutement.enseignants@csp.qc.ca](mailto:recrutement.enseignants@csp.qc.ca)**

Nous communiquerons avec les candidats retenus afin d'évaluer les opportunités d'emploi dans le but de mettre à profit vos compétences et votre talent pour la réussite de nos élèves !

Le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) est situé sur la rive sud de Montréal et dessert 21 municipalités de la Montérégie incluant Chambly, Sainte-Julie, Contrecoeur, Varennes, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Bruno-de-Montarville, et soutient un réseau de 68 écoles et centres de formation accueillant 33 833 élèves.

Le CSSP remercie toutes les personnes de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec celles retenues.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Les employés de la Commission scolaire des Patriotes (CSP) sont soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants et les directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSP d'exercer ses fonctions à visage découvert.